



## Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal n° 30 / 2020

### Budget 2021

Composition de la Commission des finances :

Membre	Fonction	Présence séance CoFin du 12.11.2020
Eric Bron	Membre	X
Armand Jost	Président, rapporteur	X
Isabel Matos	Membre	
Philippe Muggli	Membre	X
Andreas Zaugg	Membre	X

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

Le 12 novembre 2019 les membres de la Commission des finances (Cofin) ont rencontré M. Philippe Flückiger, Municipal en charge des finances et Mme Anne Bertusi, Boursière communale pour discuter du préavis n° 30/2020 concernant le Budget 2021. La Cofin les remercie pour leurs explications détaillées reçues et pour le partage très transparent sur les enjeux actuels et futurs lui permettant de rédiger son rapport.

La Cofin tient à souligner qu'elle a pris bonne note du souhait de la Municipalité de donner un budget équilibré comme à son habitude, basé sur les chiffres actuels et projetés en 2021. La Municipalité a intégré les chiffres imposés reçus des différentes instances concernées et rappelle le peu de marge de manœuvre sur les charges qu'elle peut gérer.

**Cette année, La Cofin est particulièrement inquiète de la répercussion des effets de la COVID sur les comptes réels 2020 et 2021. Ces effets sont difficiles à mesurer et la Cofin comprend le choix de la Municipalité de ne pas surévaluer les impacts éventuels.**

La Cofin souhaiterait cette année lancer un débat sur les effets et impacts potentiels liés aux conséquences économiques négatives très probables afin que le Conseil Communal puisse mieux se rendre compte du peu de marge de manœuvre que notre Municipalité a sur ses

finances publiques et le besoin de poser les éléments essentiels plutôt que de se perdre dans le détail apothicaire des comptes.

## 2. Analyse de la Commission

La perte budgétaire 2021 prévue atteint CHF **344'226.05**. En comparaison, la perte escomptée pour l'année 2020 se montait à CHF 446'406.45, soit une diminution de la perte estimée entre 2020 et 2021 de CHF 102'180,40.

Ce résultat (réjouissant) est à mettre au profit de la saine gestion de la Municipalité et se réparti, à valeurs égales, sur l'ensemble du budget que nous retrouvons en page 32 du « budget par dicastère ».

<b>Evolution des budgets comparés entre 2020 et 2021</b>	
Administration générale	+ 17'680,00
Finances	- 121'320,00
Domaine et bâtiments	+ 56'222,25
Travaux	+ 107'128,15
Instruction publique et cultes	+ 66'745,00
Police	- 70'040,00
Sécurité sociale	+ 45'765,00
Services Industriels	0,00
<b>Evolution comparative positive des pertes budgétaires estimées des années 2020 et 2021</b>	<b>+ 102'180,40</b>
<i>Evolution comparatives des charges imposées</i>	<i>+ 7'237,40</i>
<i>Effort réel de la Municipalité</i>	<i>+ 94'943,00</i>

Comme le souligne le préavis 30/2020 la moitié des charges globales sont des charges imposées soit 7'171'081,05 sur un total de 15'311'541,05. Et sur les charges non-imposées, soit CHF 8'140'460,00, une autre moitié correspond aux charges du personnel, entretien des routes et forêts, ainsi qu'aux services industriels.

A ceci s'ajoute un taux d'imposition bloqué à 78% ainsi qu'une diminution générale des recettes fiscales escomptées de 5% (ce qui semble à la Cofin sous-estimé pour les personnes physiques) et 25% en termes de revenus d'entreprises liés à la RFFA (perte de chiffre d'affaires, fermeture d'entreprises liées à la crise de la Covid comme la restauration à Cugy ou le bien-être).

L'enjeu est donc de gérer l'érosion continue des recettes fiscales générales et peut-être prochainement très importante avec une adaptation continue de la gestion budgétaire non-imposée et non-légale en conséquence.

Cette période dans laquelle l'ensemble de l'économie mondiale entre, nécessite de se préparer le plus sereinement possible à une éventuelle récession. C'est donc la demande de notre Commission d'ouvrir, avec la Municipalité qui gère les budgets au quotidien, un débat sur les impacts futurs estimés et les moyens de faire face à une probable crise budgétaire de l'économie dans son ensemble.

### 3. Marge d'autofinancement (cash flow) comparée

La Cofin souhaite mettre en avant les efforts continus de la Municipalité de gérer au mieux les comptes communaux et se réjouit de l'écart très positif entre le budget de la Marge d'Autofinancement prévue en 2019 se montant à CHF 609'915.— et les comptes définitifs 2019 se bouclant à CHF 1'150'017,56.

*Pour rappel, présentation de la Municipalité à fin 2018 :*

<b>Synthèse de la planification : COFIN Cugy 2019-2023</b>					
	2019	2020	2021	2022	2023
Total des charges	14'961'701.00	15'323'218.00	15'455'366.00	15'666'145.00	15'884'936.00
Total des revenus	14'805'481.00	15'011'140.00	15'115'846.00	15'327'562.00	15'583'774.00
Charges épurées	12'795'341.00	13'003'748.00	13'178'537.00	13'356'444.00	13'541'474.00
Revenus épurés	13'405'256.00	13'718'630.00	13'923'336.00	14'135'052.00	14'353'931.00
Excédents de charges / revenus	-156'220.00	-312'078.00	-339'520.00	-338'583.00	-301'162.00
Excédents de charges / revenus cumulés	-156'220.00	-468'298.00	-807'818.00	-1'146'401.00	-1'447'563.00
Marge d'auto-financement	609'915.00	714'882.00	744'799.00	778'608.00	812'457.00

Concernant la Marge d'Autofinancement budgétée en 2021, celle-ci se monte à CHF 453'165.—, en très nette baisse par rapport au plan déposé en 2018 pour 2019-2023.

Au vu des probables impacts économiques à prévoir, il est nécessaire que les comptes de notre commune restent le plus possible dans l'objectif initial partagé entre la Municipalité et le Conseil Communal.

### 4. Participation à la patinoire de Malley

La Cofin souhaite attirer l'attention du Conseil Communal sur le fait que le budget 2021 inclut une augmentation importante de la participation au Centre Sportif de Malley, Page 3 du budget par dicastère (point 170). Cette augmentation n'est pas conforme aux accords signés. La responsabilité de la gestion du CSM ne peut en aucun cas être imputée à notre commune sur un simple fait accompli.

### 5. Conclusion de la Commission

Nous remercions la Municipalité pour l'élaboration d'un budget équilibré et réaliste tenant compte des enjeux qu'impose la situation financière de la commune.

Aux yeux de la Cofin, il s'agit de planifier l'exercice 2021 avec une rigueur budgétaire accrue afin d'anticiper des états financiers directement impactés par la crise liée à la Covid dans laquelle nous entrons.

### 6. Proposition de la Commission

Compte tenu de ces considérations, la Cofin propose au Conseil communal d'accepter le budget 2021 selon le préavis 30/20 tout en refusant l'augmentation de principe du financement de la patinoire de Malley en contradiction avec les accords signés et prie la Municipalité de limiter le montant de la participation au centre de Malley selon le montant initialement calculé en se tenant aux engagements pris contractuellement.

Cugy, le 24 novembre 2020

Eric Bron      Armand Jost      Isabel Matos      Philippe Muggli      Andreas Zaugg